

Renseignements et coordonnées

Le dossier de demande d'admission est obligatoirement complété sur le site « VIATRAJECTOIRE » et transmis sur la plateforme à l'établissement.

L'équipe de la **Résidence Mutualiste Bois d'Artas** est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le secrétariat de la résidence est ouvert du **lundi au vendredi**
9h-12h et 14h-17h

04 38 02 25 40

accueildejourboisdartas@mutualiteisere.org

Fax : 04 76 85 39 91

LA MUTUALITE FRANCAISE ISERE-SSAM

Organisme à but non lucratif régi par le Code de la Mutualité. Services de Soins et d'Accompagnement Mutualiste (MFI-SSAM) est le premier gestionnaire d'établissements pour personnes âgées dépendantes en Isère. Très engagée dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, la MFI-SSAM est à l'initiative de nombreux projets innovants destinés à l'amélioration des accompagnements et des parcours de soins.

LA RESIDENCE BOIS D'ARTAS

Ouvert en 2012, offre un cadre de vie de qualité, idéalement située dans le quartier de la Caserne de Bonne.

L'établissement accueille 80 résidents dont 12 dans une unité protégée et notre accueil de jour « L'ESCALE » qui peut accueillir 8 personnes à la journée au sein d'un espace protégé.

L'accueil de jour est situé au rez-de-jardin, dans un espace protégé et confortablement aménagé, avec un agréable extérieur.



Résidence Mutualiste BOIS D'ARTAS

L'ESCALE

Accueil de jour

1 rue Augereau
38000 GRENOBLE
04 38 02 25 40

Un dispositif d'accompagnement pour les personnes âgées présentant une maladie neurodégénérative ou des troubles cognitifs nécessitant un accompagnement spécifique



L'ACCUEIL DE JOUR

C'est un dispositif d'accompagnement thérapeutique, à la journée, des personnes âgées qui contribuent au **bien-être** et qui stimule et préserve les capacités **intellectuelles, physiques et sociales**.

Pour les Personnes

Dans le respect de chacun, nous apportons un **soutien relationnel** en préservant et stimulant l'**autonomie** des gestes de la vie quotidienne. L'accueil de jour est aussi un moyen **de rompre l'isolement et de se familiariser avec le milieu institutionnel**.

Pour les Familles

L'accueil de jour a également comme objectif de permettre le **maintien à domicile** dans les meilleures conditions. Il permet **des temps de répit, de soutien, d'information et d'écoute** pour les aidants, en groupe ou individuellement.

« Qu'est-ce qu'on nous fait pas faire à nos âges !! » - Mme R

« J'ai oublié que j'étais handicapé !! » - Mr C

L'entrée en accueil de jour, commence par une visite de préadmission avec la personne concernée, ses proches et la neuropsychologue de l'accueil de jour. Une **explication du fonctionnement ainsi qu'une visite des lieux** est proposée.

Lors de cette première rencontre, nous recueillons les **informations importantes pour connaître et accompagner au mieux la personne** (centres d'intérêts, habitudes de vie). Nous vous proposerons en fonction de ces informations **un groupe et donc un jour adapté**. La personne peut être accueillie de 1 à 3 jours par semaine (hors situations exceptionnelles).

PRESENTATION DE L'EQUIPE

Laura (ASG), Claude (ASG) et Anne-Stefan (neuropsychologue), vous accueillent **du lundi au vendredi de 10h à 16h**. L'équipe s'adapte aux besoins et aux contraintes que peuvent rencontrer les personnes, les modalités d'accueil peuvent être modifiées.

DEROULEMENT DE LA JOURNEE

Les **activités se déroulent le matin et l'après-midi**, en groupe ou sous-groupe.

Les activités et ateliers sont discutés en équipe et tiennent compte des envies et demandes des personnes.

La journée comprend des **moments de partage** autour du repas et des collations.

Il y a également **un espace et un temps de repos** prévu pour les personnes en ayant l'envie ou le besoin.

LES AIDES POSSIBLES

Le service d'accueil de jour bénéficie d'un financement de **l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de l'Isère**.

Le forfait journalier reste à la charge de l'usager mais peut faire l'objet d'aides, notamment de **l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)**, d'aides de certaines caisses de retraites ou de **Comité Social et Economique (CSE)**.